

Echo

BATI-MAT-TP

SOMMAIRE

ÉDITO 3

EN COUVERTURE

AAAttention ! 5

TVA sociale 6

L'emploi en 2012 7

LE POING SUR LA TABLE

La santé a tout prix 8

Ce qui change en 2012 9

L'ACTUALITÉ DE LA CONSTRUCTION

Élections 12 - 13

L'ACTIVITÉ DES SECTEURS

FICHE TECHNIQUE

Spécial Pénibilité 14

Info pratiques/Adhésion 19

CRISE :
des salariés sans repères !

À l'intérieur de ce
numéro :

**l'affiche A3
BATI-MAT-TP
CFTC**





Écouter



Conseiller



Gérer



Accompagner



PRO BTP, carrément proche !

RETRAITE PRÉVOYANCE SANTÉ ASSURANCES ÉPARGNE ACTION SOCIALE VACANCES

www.probtp.com



L'assurance d'un avenir solide



ÉDITORIAL

PATRICK DEL GRANDE

Notre Fédération BATI-MAT-TP CFTC le pressentait dès le début de 2010, mais l'année qui arrive sera très difficile pour l'ensemble des Français. La crise des états frappe de plein fouet l'emploi et l'économie. Ce n'est pas en 2012 qu'on se débarrassera de la rigueur et les nombreux sacrifices qui sont compris avec ce besoin de faire des économies.

Les chiffres de l'Insee de cette fin d'année sont très clairs. Le chômage explose avec un niveau que l'on n'avait pas vu depuis douze ans, les créations de postes sont en net recul et le pouvoir d'achat des ménages s'enfonce dangereusement. Pas besoin d'être un voyant, ni d'avoir une boule de cristal pour savoir que l'on est loin d'être sortie de cette calamité.

Voilà le topo de la situation qui nous attend et cela demandera de notre part la plus grande des vigilances. En effet, certaines personnes peu scrupuleuses n'hésiteront pas pour mettre en avant cette mauvaise conjoncture pour tenter de détricoter les acquis des salariés que nous avons obtenus par le passé.

Tout le monde a encore en tête les arguments avancés par le gouvernement pour faire passer l'allongement des retraites ! Notre Fédération BATI-MAT-TP CFTC vous le dit clairement, des moments difficiles sont à prévoir et nous devons être tous unis pour les surmonter.

Le pouvoir d'achat des salariés est menacé et en suivant les valeurs prônées par notre Fédération BATI-MAT-TP CFTC, il est de notre devoir de combattre avec la négociation ce problème qui touche de plein fouet les familles. Nous ne pouvons pas accepter que le fruit du travail ne suffise plus à faire vivre un salarié. Nous nous demandons combien de temps il faudra encore attendre pour voir la mise en place des mesures nécessaires.

En attendant ce jour, notre Fédération BATI-MAT-TP CFTC continuera de dénoncer cette situation qui met en péril un grand nombre de familles et de réclamer un minimum vital de 1450 € à chaque négociation de branches. Nous ne devons pas baisser les bras, car je sais qu'un jour notre acharnement collectif payera !

Malgré les nombreux dossiers qui nous attendent pour cette nouvelle année, je me joins à toute l'équipe de la Fédération BATI-MAT-TP CFTC pour vous souhaiter très cher adhérents de bonnes fêtes et nos meilleurs vœux syndicaux pour 2012.

Votre Président,
Patrick DEL GRANDE

SALARIÉS DE L'ARTISANAT... OUVREZ-VOUS À LA NÉGOCIATION !

L'APNAB VOUS EN DONNE LES MOYENS.

La Fédération BATI-MAT-TP CFTC, avec d'autres partenaires sociaux dont la CAPEB, a contribué à la création de l'Association paritaire nationale pour le développement de la négociation collective dans l'artisanat du bâtiment (APNAB).

Cette association a pour objet d'assurer le fonctionnement de la négociation collective dans l'artisanat et de participer à l'information des négociations paritaires.

Vous, salariés qui représentez la Fédération BATI-MAT-TP CFTC dans les entreprises artisanales du bâtiment, si vous souhaitez participer aux négociations régionales, nous assurons votre formation et nous vous adresserons les informations nécessaires.

Fédération BATI-MAT-TP CFTC
251 rue du faubourg St-Martin 75010 PARIS



Pour recevoir une documentation complète, merci de retourner le bulletin suivant, complété par vos soins, à l'adresse ci-dessus.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : | | | | | Ville :

Tél domicile : Tél portable :

Informations complémentaires

Nom de votre entreprise : Tél entreprise :

Adresse de l'entreprise :



Le **syndicat**
des salariés du **BTP**



Actu

AAAttention !

Après un deuxième plan de rigueur pour les Français et les sacrifices qui vont avec. De sommets européens capitaux en sommets européens de la dernière chance, on avait espéré une issue favorable à cette panade.

Mais c'est quoi ce AAA ?

Pour faire simple, on a créé les agences de notation dont la mission est de noter les sociétés, les banques ou des investisseurs émettant des titres de dettes. Elle note la solvabilité de l'émetteur, sa capacité à rembourser l'ensemble de ses dettes à leurs échéances. Chaque émetteur reçoit une notation.

Plus la notation est basse, plus les investisseurs sont en droit de demander une rentabilité importante du fait du risque supplémentaire. En d'autres

termes, plus la notation de l'émetteur est élevée, plus son risque de faillite est faible dans les années à venir. Un émetteur ayant la notation AAA, la notation la plus haute, ne fait faillite dans l'année que dans 0,05% des cas.

Quel risque pour la France

Après les explications sur cette note, on peut comprendre pourquoi le gouvernement français fait tout pour ne pas la perdre. Toutefois, notre Fédération BATI-MAT-TP CFTC ne peut pas accepter les nombreux sacrifices que l'on demande aux Français pour la conserver, car il ne faut pas oublier qu'ils ne sont pas les responsables de cette dette.

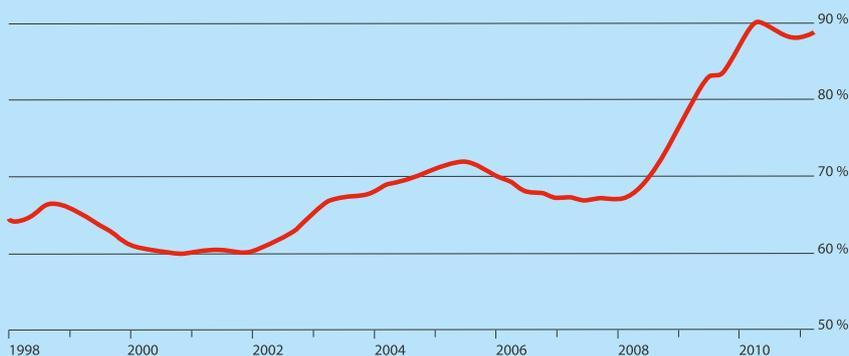
Pourtant, les choses ont bougé après la mise sous surveillance de la France par une

des agences de notation. À ce moment précis, le discours du gouvernement s'est transformé. En effet, le AAA est passé de capital à pas nécessairement obligatoire. Il faut tout de même souligner qu'en période de crise, la France ne peut pas se permettre d'emprunter à des taux supérieurs sans aucune conséquence sur le contribuable.

Quel risque pour les Français

À court terme, il n'y a pas réellement de risque pour les Français. Notre Fédération BATI-MAT-TP CFTC s'inquiète de la réaction du gouvernement, car il serait facile d'accentuer l'effort des Français avec un troisième plan de rigueur pour pallier cette hausse des intérêts. Cependant, un nouveau plan serait très néfaste pour la croissance et donc pour l'économie de notre pays ! •

Évolution de l'endettement de la France (en % du PIB)



EN BREF...

FORMATION 2012

Dans le cadre du développement durable, notre Fédération BATI-MAT-TP CFTC a fait le choix de mettre en ligne notre catalogue des formations 2012.

Vous pouvez le télécharger dès à présent sur notre site à cette adresse : www.batimattp-cftc.fr. Vous trouverez le calendrier des formations ainsi qu'un descriptif de celles-ci.



INFLATION

L'inflation s'est accélérée en 2011, atteignant 2,1%, dopée par les prix de l'énergie et de l'alimentation et son ralentissement attendu devrait tarder en raison des hausses d'impôts et du prix du gaz.

En moyenne, les prix en France ont augmenté de 2,1% entre 2010 et 2011. Ils étaient en hausse de 1,5 % entre 2009 et 2010.

L'évolution d'une année sur l'autre se caractérise à nouveau par une forte hausse des prix de l'énergie. Ceux-ci ont, entre 2010 et 2011, augmenté de 12,3% après avoir progressé de 10,0% entre 2009 et 2010.

L'année 2011 a été aussi marquée par un renchérissement des produits alimentaires hors produits frais (+2,4%).



TVA sociale

Avec la montée du chômage, les questions liées à l'emploi sont dans toutes les têtes. Pour tenter d'enrayer ce phénomène, le gouvernement a annoncé qu'il réfléchissait à la mise en place d'une TVA dite sociale.

Le but du gouvernement, dans son projet dit de TVA sociale, est de rendre les entreprises françaises plus compétitives. Fort de ce constat, notre Fédération BATI-MAT-TP CFTC peut aisément deviner qu'il n'est pas au programme de compenser pour le salarié les hausses annoncées par une baisse des charges salariales qui augmenterait mécaniquement le salaire net.

Non, l'idée de première est bien de réduire le coût du travail pour l'employeur, et donc de réduire en priorité les charges patronales. Notre Fédération BATI-MAT-TP CFTC espère que l'on pourra trouver un compromis éventuel, réduisant à la fois charge salariale et patronale.

Malheureusement à court terme, c'est bien une réduction du pouvoir d'achat des salariés qui se profile, sauf à supposer que les entreprises augmentent les salaires. Notre Fédération BATI-MAT-TP CFTC sait d'expérience que cette hypothèse est peu probable.

Le gouvernement mettra son projet sur la table du sommet social du 18 janvier avec les partenaires sociaux. Le gouvernement prendra ses décisions au plus tard début février. Le processus législatif sera achevé avant l'élection présidentielle.

Avec le temps, le gouvernement a pris une très mauvaise habitude, il veut aller très vite pour instaurer des réformes très importantes. Notre Fédération BATI-MAT-TP CFTC appelle une fois de plus à la réflexion, car l'enjeu est de taille et pas sans conséquences pour le pouvoir d'achat des Français. •





Actu

L'emploi en 2012

Les chiffres qui tombent en fin d'année ne sont pas optimistes et l'année qui nous attend sera une année difficile au niveau de l'emploi.

Malheureusement, les prévisions ne sont pas bonnes pour un retour de l'emploi en 2012. Selon les chiffres de l'Insee, le taux de chômage de la France pourrait franchir la barre symbolique des 10%. Pour notre Fédération BATI-MAT-TP CFTC, ce chiffre est désastreux pour les nombreux Français qui sont privés de travail. Nous pronostiquons depuis 2010 ce net recul de l'emploi et pourtant nous espérons avoir tort.

Les grandes victimes de la conjoncture sont les jeunes. C'est les 15-25 ans qui éprouvent les plus grandes difficultés. Notre Fédération BATI-MAT-TP CFTC est attristée de voir que les jeunes générations vont être sacrifiées pour payer la facture de la crise des états.

De plus, les créations de postes pour l'année qui arrive sont également en net recul. Cela veut dire que la situation n'est pas

près de s'arranger avant une longue période. On ne pourra pas s'appuyer sur la croissance du pays pour espérer une éclaircie.

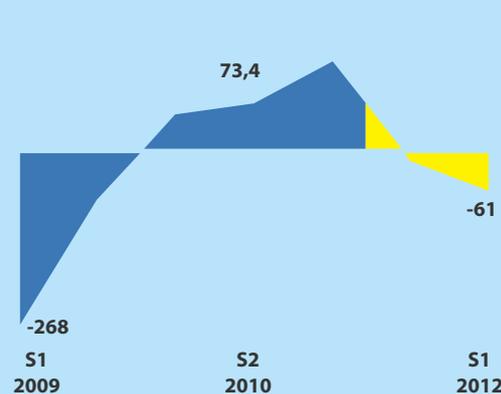
Notre Fédération BATI-MAT-TP CFTC est soucieuse de cette situation! Tous les indicateurs sont dans le rouge et les premiers qui en payeront les frais sont les salariés. Les cadences vont augmenter pour contrebalancer l'impossibilité pour les entreprises d'embaucher de la main-d'oeuvre.

De plus, le stress sera permanent pour un grand nombre. Le stress de perdre son emploi, le stress de voir son pouvoir d'achat disparaître au profit des nombreux plans de vigueur... Notre Fédération BATI-MAT-TP CFTC est consciente qu'il faudra être vigilant. Notre devoir sera d'éviter de perdre tous les acquis que nous avons obtenus par le passé pour les salariés. Un grand nombre essaiera de nous faire croire qu'ils sont la cause de cette situation et notre tâche consistera à leur montrer qu'ils ont tort! •

Variation trimestrielle du PIB en %



L'emploi marchand (en milliers)



Taux de chômage





Salaire

La santé à tout prix

Le pouvoir d'achat de Français est de plus en plus bas. Il est tellement raboté qu'il faut pour un grand nombre choisir entre leur santé et un autre pôle de dépense. Pour notre Fédération BATI-MAT-TP CFTC, ce choix ne devrait en aucun cas exister.

Un sondage vient de tomber et il confirme malheureusement ce que nous disons depuis longtemps. Les diverses augmentations (matière première, essence, habitation...) et la stagnation des salaires ont pour résultat de mettre les Français au pied du mur. Ils sont de plus en plus nombreux à économiser sur leurs dépenses de santé au profit d'une facture de gaz par exemple. Ce constat est inacceptable pour notre Fédération BATI-MAT-TP CFTC. L'accès aux soins des Français ne doit pas devenir une option pour les plus aisés !

En ces temps de crise et de mesures d'austérité, les budgets des ménages se contractent, celui consacré aux soins pèse au contraire plus lourd aujourd'hui qu'il y a deux ans pour 68 % des personnes interrogées. En cause, la baisse des remboursements de médicaments, les dépassements d'honoraires, les franchises médicales, la hausse des forfaits journaliers et de nouvelles taxes sur les complémentaires santé, auxquelles souscrivent 94 % des Français.

Le budget santé moyen restant à la charge des citoyens, qui s'élève à 570 euros par an, cache de fortes disparités. Déjà parce que les jeunes investis-

sent moins dans leur santé que les seniors. Fait encore plus grave pour notre Fédération BATI-MAT-TP CFTC, certaines personnes renoncent aux soins pour ne pas emputer un budget déjà lourdement impacté par les autres dépenses de la vie courante. 47 % des sondés déclarent demander un devis avant d'engager des soins. Cette prudence est devenue une nécessité pour les foyers aux revenus inférieurs à 1 000 euros par mois, car ils ne peuvent consacrer que 295 euros par an à leurs dépenses de santé, quand les plus aisés (3 500 euros et plus par mois) situent leur budget annuel moyen à 843 euros.

Ce sondage a le mérite une fois pour toutes de montrer que nous ne sommes plus égaux aujourd'hui en matière de soins. Pour notre Fédération BATI-MAT-TP CFTC, ce constat n'est pas une fatalité, mais nous oblige à être extrêmement vigilants. Nous devons coûte que coûte combattre ce problème. L'accès aux soins est un droit pour tous les Français. Il ne doit pas être une option définie par les revenus d'une famille.

Notre Fédération BATI-MAT-TP CFTC se bat en permanence pour augmenter le pouvoir d'achat des salariés. Ce sondage démontre à quel point ce dossier est urgent et qu'il ne faut pas baisser les bras, car il en va de la santé des Français ! •





Actu

Ce qui change en 2012

2012 est synonyme de nouvelle année, de fêtes, etc. Malheureusement, 2012 sera aussi synonyme d'une hausse des prélèvements due au plan de rigueur et notre Fédération BATI-MAT-TP CFTC revient sur ce qui nous attend.

TVA

Sont concernés par le passage du taux réduit de la TVA de 5,5 % à 7 %, le 1er janvier, la restauration, les travaux à domicile, les services à la personne, l'hébergement et les transports urbains. Celle pour les livres a été repoussée au 1er avril. Libre à chacun de répercuter ou non, sur ses prix, l'augmentation de la taxe. La SNCF majore ses tarifs grandes lignes de 3,2 % à partir du 3 janvier.

Taxe boissons

Les taxes sur les alcools au-delà de 18° sont augmentées. Une taxe sur les boissons sucrées est instaurée et s'applique aux sodas avec édulcorants. Elle pourrait entraîner une hausse d'environ 2 centimes par canette.

Énergie

Le prix du gaz augmente de 4,4 % au 1er janvier. Celui de l'électricité ne bouge pas pour l'instant.

Logement

La réduction d'impôt pour l'investissement immobilier locatif (dispositif Scellier) est abaissée de 22 % à 13 %. La taxe sur les loyers élevés entre en vigueur.

Famille

Contrairement aux années précédentes, les prestations familiales ne sont pas revalorisées au 1er janvier, mais au 1er avril. Elles n'augmenteront que de 1 %.

Le revenu de solidarité active (RSA) est revalorisé de 1,7 %, passant, pour une personne seule, de 466,99 euros à environ 474 euros.

Smic

Il est augmenté à 9,22 euros brut par heure, soit 1398,37 euros par mois. Il avait été augmenté de 2,1 % le 1er décembre pour tenir compte de l'inflation.

Santé

Les indemnités journalières versées par l'assurance-maladie lors des arrêts maladie sont plafonnées à 40,30 euros par jour, contre 48,43 auparavant. L'indemnité peut être complétée par l'employeur. Un jour de carence (non indemnisé) est introduit pour les fonctionnaires. La hausse de la taxe sur les mutuelles va se répercuter sur les cotisations. L'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé est élargie aux personnes bénéficiant de ressources jusqu'à 35 % supérieures au plafond pour bénéficier de la couverture maladie universelle (CMU) complémentaire, soit 875 euros, contre 816 auparavant.

Retraite

L'âge de départ à la retraite de la génération 1952, qui atteindra 60 ans en 2012, est porté à 60 ans et 9 mois, soit un mois de plus que prévu, avant l'accélération de la réforme des retraites. •



C'est aux actes que le salarié reconnaît la valeur d'une section syndicale!

En somme... Qui aime bien élit bien!

SNCTP 21

Une belle victoire pour nos candidats!

- CE** 1^{er} collège
2 titulaires - 3 suppléants
2^e collège
1 titulaire - 1 suppléant
3^e collège
1 titulaire - 1 suppléant
- DP** 1^{er} collège
2 titulaires - 3 suppléants
2^e collège
2 titulaires - 2 suppléants

73%

CABINET GTA 75

Un vote massif pour la CFTC

- DUP** 1^{er} collège
2 titulaires - 2 suppléants
2^e collège
1 titulaire - 1 suppléant

FRASCA 77

Nos candidats réalisent une belle performance

- DP** collège unique
1 titulaire - 1 suppléant

100%

TPPL 49

Nos candidats CFTC emportent le 2e collège!

- CE** 1^{er} collège
1 titulaire
2^e collège
1 titulaire - 1 suppléant
- DP** 1^{er} collège
1 titulaire
2^e collège
2 titulaires - 2 suppléants

MIROITERIE 2000 24

Un 100 % de plus pour la CFTC!

- DP** collège unique
1 titulaire - 1 suppléant

100%

MARANDEAU CHIGNARD 49

Le score parfait pour notre section

- DP** collège unique
1 titulaire - 1 suppléant

100%

SALLERON SYLVAIN SAS 24

Tous les sièges pour la CFTC

- DP** collège unique
1 titulaire - 1 suppléant

100%

EIFFAGE TP MÉDITERRANÉE AUDE ET PO 11

En 1 an de présence, la CFTC tire très bien son épingle du jeu!

- CE** 1^{er} collège
1 titulaire - 1 suppléant
2^e collège
2 titulaires - 2 suppléants
- DP** 2^e collège
2 titulaire - 2 suppléants

COLAS NORD PICARDIE 02

Un score sans appel pour nos candidats

- CE** 1^{er} collège
2 titulaires - 1 suppléant
2^e collège
1 titulaire - 1 suppléant
- DP** 1^{er} collège
1 titulaire - 1 suppléant
2^e collège
1 titulaire - 1 suppléant

100%

COLAS NORD PICARDIE 62

- CE** 2^e collège
2 titulaires

COLAS NORD PICARDIE 59

La CFTC est majoritaire au 2e collège

- CE** 2^e collège
2 titulaires - 1 suppléant
- DP** 2^e collège
2 titulaires

ONS 2011

*Un grand bravo
à nos candidats CFTC*



COLAS NORD PICARDIE 62

Du bleu pour le 2e collège

CE 2^e collège
2 titulaires - 2 suppléants

DP 2^e collège
3 titulaires - 3 suppléants

SCREG SUD EST 69

Tous les sièges en bleu!

CE 2^e collège
2 titulaires - 2 suppléants
3^e collège
1 titulaire - 1 suppléant

DP 2^e collège
1 titulaire - 1 suppléant
3^e collège
1 titulaire - 1 suppléant

100%

ERT TECHNOLOGIES 88

Une belle progression pour la CFTC

DP 1^{er} collège
2 titulaires - 2 suppléants

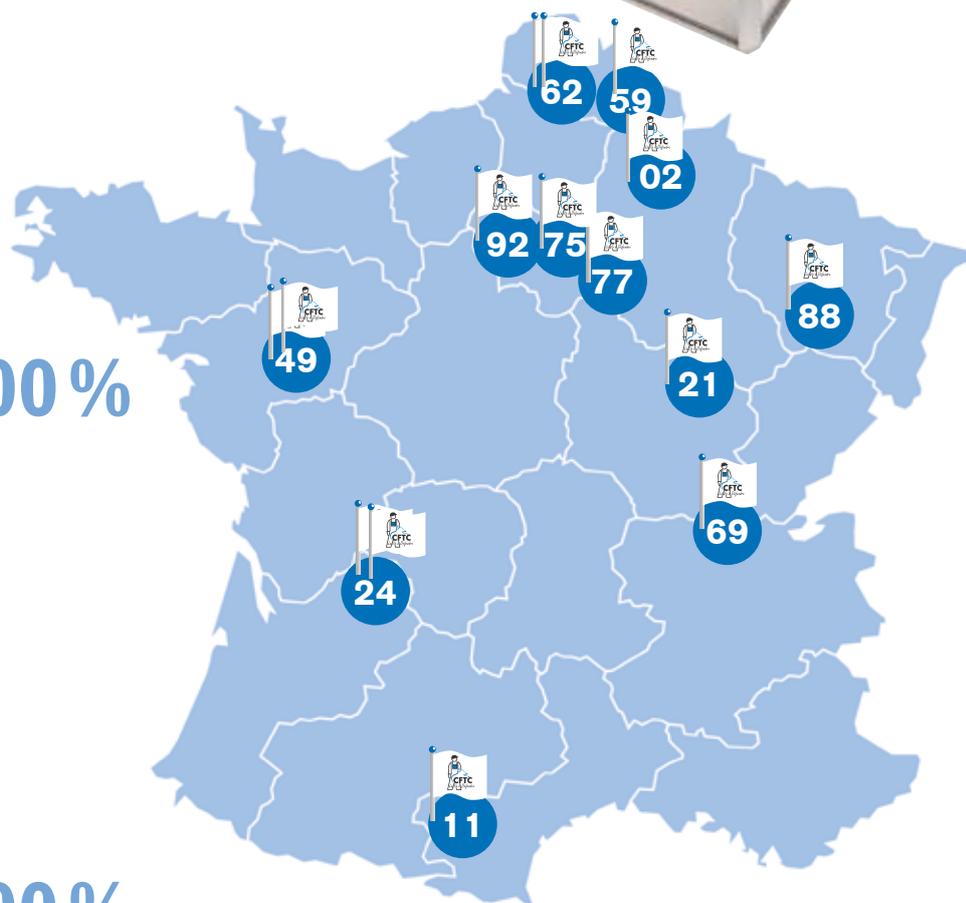
SPAC 92

De beaux résultats pour nos candidats

CE 1^{er} collège
2 titulaires - 2 suppléants
2^e collège
1 titulaire - 1 suppléant

DP 1^{er} collège
1 titulaire - 1 suppléant
2^e collège
1 titulaire - 1 suppléant

100%



Pour faire figurer votre section dans le magazine, envoyez-nous vos résultats d'élections!

Fédération BATI-MAT-TP CFTC
Résultats d'élections
38 rue Emile Gallé 54000 NANCY
ou cftc5@wanadoo.fr

**FAITES PUBLIER
VOS RÉSULTATS !**

ARCHITECTE

Rapport sur les activités de la Présidence

Préparation d'un argumentaire à destination du ministère de la Culture afin qu'il soutienne auprès des écoles d'architecture, la licence professionnelle.

- en analysant et synthétisant les chiffres de l'ensemble des écoles, à peu près un tiers de l'effectif qui rentre en 1ère année n'aboutit pas au DEA. La conclusion, c'est que ce tiers est parti dans la nature et la licence pro est peut-être une réponse pour ceux qui souhaitent continuer dans cette activité.
- le courrier fait référence au Bac Pro et sa montée progressive; par contre, la CPNEFP dispose aujourd'hui d'éléments sur le nombre de jeunes qui passait les épreuves du Bac Pro en juin dernier. Le Bac Pro « technicien d'études du bâtiment » comporte trois options, dont une option « architecture ». L'intérêt serait de faire valoir la totalité des jeunes qui passaient les épreuves du Bac, toutes options confondues, soit 3500 sur l'année qui vient de s'écouler dont 500 pour la seule option « architecture ».
- puisqu'un des arguments avancés par le Ministère de la Culture est que la licence d'architecture est efficiente, les chiffres tirés de l'enquête GPEC montrent que parmi les effectifs salariés des entreprises, seulement 4 % d'entre eux sont titulaires d'une licence d'une manière générale, il ne s'agit pas nécessairement de la licence en architecture.

Labellisation des formations 2012-2013

Le principe est de continuer la labellisation des formations sur le développement durable et de l'ouvrir à d'autres types de formations.

Méthode proposée :

- une phase d'analyse de ce qui existe à travers les données de l'Opca PI, des études, ce que les uns et les autres ont à dire.
- le tri en sous-commission ou en commission pour essayer de cerner, à la fois les thèmes, mais aussi, la forme que ces thèmes pourraient prendre (durée, terrain, pédagogie, documentaire...)
- rendre tout cela publique de manière très ouverte et afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté.

Que ce soit à la demande des employeurs ou des salariés, les thèmes de formation sont identiques, exception faite pour la CAO-DAO qui est demandée uniquement par les employeurs. Quatre thèmes reviennent dans les deux cas :

- les pratiques de chantiers
 - le développement durable
 - le juridique et le réglementaire
 - les techniques de construction
- les pratiques de chantiers : direction DET, maîtrise économique de projets et OPC. Ces formations doivent être à nouveau mises en exergue et entrer dans le cadre de la labellisation. Avec les nouvelles réglementations, tout le monde essaye de suivre ce thème et il la sous-commission « labellisation » se réunira le 1er décembre 2011 à 14 h. Dans un premier temps, elle sera chargée d'élaborer un cahier des charges en vue de la labellisation des formations qui s'effectuera en 2012 au titre de 2013. Cinq thèmes ont été retenus par la CPNEFP :
- la DET
 - la maîtrise économique du projet
 - l'OPC
 - les techniques de construction
 - plus la reprise sur le développement durable y a un réel enjeu.

GÉOMÈTRES

CPNEFP

CCP Certificat de Capacité Professionnelle

Après la mise en place du CQP Technique Topographique et Foncière, la CPNEFP « Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle », désire mettre en place un CCP de spécialisation. Il sera accessible aux salariés du niveau 3 Échelon 1, ayant obtenu le CQP, et avec 1 année de pratique professionnelle continue. À l'issue ils seront classifiés au Niveau 3 Échelon 2.

Pour les autres salariés de la branche, il sera possible de passer ce CCP après avoir cumulé dix années d'expérience, mais ils ne seront pas prioritaires.

Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences « GPEC »

Les travaux sur l'accord GPEC avancent plutôt bien. Nous vous avons transmis une première partie des articles, vous allez bientôt recevoir la suite, afin de recueillir vos avis. L'accord sera probablement prêt pour la signature au début de l'année 2012.

Pour la CFTC Secteur Géomètre, le salarié doit être le cœur du dispositif, à travers la formation, la promotion sociale et l'évolution de carrière, la santé au travail, l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale, l'égalité entre tous, les seniors, le déroulé de carrière des salariés mandatés, etc...

Organismes de formations

Une liste des organismes de formations audités par la branche, et qui correspondent aux critères de formation cœur de métier, sera bientôt disponible sur le site de l'APGTP « Association Paritaire Géomètres Topographes et Photogrammètres » : www.apgtp.fr

Planning des réunions nationales

Curieusement, c'est à la CPNEFP qu'un nouveau calendrier des réunions, préparé par les coprésidents de l'association paritaire, est présenté.

Logiquement ce travail incombe aux deux commissions « CPNEFP & CPNNC ». Le rythme des réunions est réduit de moitié.

La seule explication à cela, c'est une logique budgétaire, nous a-t-on répondu.

La CFTC souhaite que la logique de l'efficacité l'emporte sur la simple logique budgétaire, et réclame qu'à l'avenir les commissions soient associées à l'élaboration du calendrier des réunions.

CPNNC

Ouverture des négociations salariales

Nous allons de surprises en surprises ! Visiblement dès qu'il s'agit de parler des minimas, le collègue patronal se braque, s'offusque et trouve indécent de parler de valorisation des salaires alors que la crise est toujours là.

Les indicateurs qui concernent notre branche, que nous venons de passer en revue, ne sont pourtant pas aussi catastrophiques que cela, ils démontrent plutôt une relative stabilité. Le collègue patronal, propose compte tenu de la conjoncture une revalorisation des salaires pour 2012 de 1,1 % Il propose que nous ne tenions plus compte de l'indice INSEE, qu'il trouve sans rapport avec la réalité des cabinets ?

Le collègue salarié fait une proposition à 3,1 %, se répartissant comme suit:

- 2,3 % pour l'inflation « INSEE »
- 0,5 pour le rattrapage de juin 2011,
- 0,3 en prévision jusqu'en juin 2012

Suite à plusieurs suspensions de séance, le collègue employeur revient avec une nouvelle proposition à 1,4 %, ferme et définitive.

Pour tenter d'aboutir à un accord, les représentants du collègue salariés consentent à revoir leur proposition, et proposent que les salaires soient revalorisés de 2,3 %.

Fin de non-recevoir, nous nous quittons sur un constat de désaccord, et convenons de nous retrouver le 19 janvier 2012.

CPR Merci de nous faire remonter vos retours d'expériences en CPR. Nous avons besoin de vos remarques pour les faire suivre aux autres membres, afin de faire avancer nos idées.

Accord Pénibilité

On ne peut pas dire que notre Fédération BATI-MAT-TP CFTC va en négociation avec le stylo dans la main ou qu'elle avance avec des oeillères. Non, on ne pourra jamais nous reprocher ça ! Les valeurs qui forment le socle de notre Fédération obligent les négociateurs BATI-MAT-TP CFTC à avoir qu'un seul objectif, améliorer les conditions des salariés de la construction.

C'est dans cet état d'esprit que nos négociateurs BATI-MAT-TP CFTC ont entamé le 28 juin 2011 leur première réunion avec les autres organisations pour mettre en place un accord permettant d'améliorer les conditions de travail dans le BTP.

Il aura fallu plusieurs mois pour concevoir l'accord de branche que vous pourrez lire ci-dessus. Notre Fédé-

ration BATI-MAT-TP CFTC est fière de faire partie des signataires de cet accord, car il constitue une réelle avancée pour les salariés du BTP. De plus, cet accord a maintenant le mérite d'exister, ce qui nous donne la possibilité dans le futur de demander une renégociation pour obtenir encore plus de garanties pour prévenir la pénibilité.

Bien sûr, nous aurions pu comme certaines organisations sans scrupule refuser d'apposer notre signature sur ce document en espérant obtenir plus dans un ou deux ans. Mais notre Fédération BATI-MAT-TP CFTC est du genre à prendre ses responsabilités, surtout quand on parle de la santé des salariés et nous préférons toujours une réelle avancée à rien du tout !

Accord national relatif à la prévention de la pénibilité et à l'amélioration des conditions de travail dans le BTP

Les facteurs de pénibilité suivants susceptibles de concerner simultanément ou non, une ou plusieurs activités du BTP :

- Manutentions manuelles de charges (art. R 4541-2 C.T.)
- Postures pénibles définies comme positions forcées des articulations
- Vibrations mécaniques (art. R 4441-1 C.T.)
- Agents chimiques dangereux (art. R 4412-30 et R 4412-60 C.T., y compris les poussières et fumées)
- Activités exercées en milieu hyperbare (art. R 4461-1 C.T.)
- Bruit (art. R 4431-1 C.T.)
- Travail de nuit (art. L 3122-29 à L 3122-31 C.T.)
- Températures ambiantes
- Travail en équipes successives

- Gestes répétés.

Il apparaît que tous les métiers exercés sur chantier ou en atelier sont concernés par au moins un facteur de pénibilité.

C'est pourquoi les parties signataires décident d'engager une démarche globale de prévention concernant l'ensemble des métiers du BTP.

Il appartient à l'employeur de mettre en œuvre toute mesure permettant de :

- Éviter le risque,
- Évaluer le risque qui ne peut être évité,
- Combattre les risques à la source,
- Adapter le travail à l'homme, en particulier en ce qui concerne la conception des postes de travail et le choix des équipements de travail et des méthodes de travail et de production,



- Tenir compte des évolutions techniques,

- Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui l'est moins,

- Planifier la prévention en y intégrant dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants

- Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle et optimiser leur utilisation,

- Donner les instructions appropriées aux salariés.

Les entreprises devront choisir, compte tenu de leurs impératifs de production, les solutions de prévention permettant de réduire l'exposition à une nuisance (prévention primaire) d'opter pour des mesures correctives qui en atténuent les effets, en privilégiant à cet effet les solutions collectives (prévention secondaire).

Les entreprises se reporteront aux fiches propres à chaque

facteur de pénibilité. Ces fiches sont annexées à l'accord.

Les parties signataires se sont fixés pour objectif l'allègement des conditions de manutention des charges lourdes

- par le développement de la manutention mécanique et en dotant les travailleurs d'aides mécaniques ou d'accessoires de préhension propres à rendre leur tâche plus sûre et moins pénible.

- par la conduite d'une action en direction des fabricants, dans le cadre de normes européennes lorsqu'elles existent, pour améliorer le conditionnement de certains matériaux de construction, de manière à réduire les problèmes de manutention,

- par la conduite d'une action en direction des maîtres d'ouvrages et des coordonnateurs SPS, pour favoriser, dans les bâtiments en construction, l'utilisation en commun des appareils de levage pour approvisionner les différents niveaux en phase gros œuvre et la mise en service anticipée des ascenseurs afin d'éviter la manutention des matériels et matériaux en phase

aménagement.

- par la diffusion auprès des salariés d'information et l'organisation de formations à la prévention des risques liés à l'activité physique, notamment dans le cadre des manutentions L'OPPBTP aura une triple mission :

- Contribuer à l'élaboration de la charte visée ci-dessus pour réduire les contraintes physiques liées aux conditions de manutention par l'utilisation commune des appareils de levage et la mise en service anticipée des ascenseurs,

- Développer les formations sur la prévention des risques liés à l'activité physique qui s'adressent tant aux salariés concernés qu'au personnel d'encadrement d'équipe,

- Poursuivre la campagne de prévention des risques liés à l'activité physique, notamment par voie d'affiche, afin de sensibiliser les entreprises à des modes d'organisation du travail susceptibles de prévenir les troubles musculo-squelettiques (TMS) dans le BTP.

Sur la base du document unique d'évaluation des risques, les entreprises détermineront chaque année une action de prévention prioritaire contribuant à la suppression ou à la diminution des facteurs de pénibilité. Cette action prioritaire fera l'objet d'une appréciation à l'occasion de la mise à jour annuelle du document unique d'évaluation des risques (DUER).

Elles désigneront par ailleurs un salarié compétent pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise. Si les compétences dans l'entreprise ne permettent pas d'organiser ces activités, elles feront appel aux intervenants en prévention des risques professionnels appartenant au service de santé au travail dont elle relève. Elles pourront aussi s'appuyer sur les services

interentreprises de santé au travail, les CARSAT-CRAM et l'OPPBTB à travers ses comités régionaux et ses agences.

Les parties signataires rappellent l'intérêt des outils de conseil et d'accompagnement ADAPT-BTP, outils d'Aide à la Démarche d'Amélioration des situations et des Postes de Travail mis en place par l'OPPBTB et également déployés par les SISTBTB.

Il est demandé à l'OPPBTB d'intégrer au sein de MAEVA-BTP 2 et MAEVA-BTP 2 Métiers, les éléments permettant l'identification des facteurs de pénibilité ci-dessus mentionnés. Dès la mise à jour définitive de ces logiciels, au plus tard avant la fin de l'année 2012, une campagne d'information à destination des entreprises et des salariés en vue de la diffusion de ces outils de prévention destinés à évaluer les risques ainsi que les facteurs de pénibilité, pour mieux les maîtriser sera lancée.

En fonction des facteurs de

pénibilité observés et de l'action prioritaire déterminée, les entreprises pourront mobiliser les

différents dispositifs organisés par la CNAM dans le cadre de la Convention Nationale d'Objectifs BTP 2009-2013 : contrats de prévention, aides financières simplifiées.

L'objectif étant une augmentation de 10% par an des contrats de prévention conclus par les entreprises.

Son indicateur de suivi est le nombre de contrats de prévention ainsi conclus et le nombre d'aides financières simplifiées accordées.

Les entreprises jusqu'à 50 salariés pourront également recourir aux prêts bonifiés mis en place par BTP Banque en lien avec l'OPPBTB en vue d'acquérir ou de remplacer le matériel de prévention nécessaire à la suppression ou à la réduction des facteurs de pénibilité.

Les parties signataires rappellent l'intérêt des outils de conseil et d'accompagnement ADAPT-BTP, outils d'Aide à la Démarche d'Amélioration des situations et des Postes de Travail mis en place par l'OPPBTB et également déployés par les SISTBTB.

L'objectif étant une augmentation de 10% par an du nombre de programmes ADAPT réalisés.

Son indicateur de suivi est le nombre de programmes ADAPT réalisés chaque année. Cet indicateur sera communiqué chaque année par l'OPP BTP.

Les partenaires rappellent l'importance que la formation à la santé, la prévention et la sécurité fassent partie intégrante des enseignements technologiques, pratiques et



généraux dispensés dans les CFA et dans les lycées professionnels, et que les professeurs mettent régulièrement à jour leurs connaissances en matière de santé et de sécurité au travail, en procédant notamment à une période d'immersion sur chantier. L'employeur assure à chaque salarié une formation en matière de sécurité adaptée à son emploi et sans préjudice des textes en vigueur, une mise à jour de ses connaissances et de ses pratiques professionnelles en la matière au moins tous les 5 ans. Le suivi de cette formation et de sa mise à jour est acté dans le passeport Formation du salarié concerné.

Les entreprises réserveront un temps d'accueil et de formation en santé et sécurité au travail ont le contenu et la forme seront appropriés. Elles solliciteront à cet effet l'encadrement de proximité et le salarié compétent dans les domaines de protection et de prévention des risques professionnels au sein de l'entreprise.

En vue de réduire la pénibilité des tâches et en particulier les cas de restriction d'aptitude ou d'inaptitude au poste de travail constatée par le médecin du travail. Les employeurs



détermineront les possibilités d'aménagement des horaires ou des conditions de travail compatibles avec les nécessités du poste de travail.

Les aménagements d'horaire peuvent se traduire par un passage à temps partiel, organisé sur la semaine ou sur le mois, à la demande du salarié acceptée par l'employeur ou sur proposition de l'employeur acceptée par le salarié.

En tenant compte des obligations légales et réglementaires existantes, l'employeur assure à chaque salarié une formation en matière de sécurité adaptée à son emploi et sans préjudice des textes en vigueur, une mise à jour de ses connaissances et de ses pratiques professionnelles en la matière au moins tous les 5 ans.

Afin d'assurer l'accueil et la formation des nouveaux embauchés et des intérimaires dès leur arrivée dans l'entreprise, les entreprises réserveront un temps d'accueil et de formation en santé et sécurité au travail dont le contenu et la forme seront appropriés. À cette occasion, les entreprises donneront toutes informations utiles sur l'environnement du poste, les dispositifs de sécurité mis à sa disposition et leur fonctionnement ainsi que les modes opératoires retenus pour les tâches auxquelles l'intéressé sera affecté.

La branche se fixe une augmentation de 10 % par an du nombre de périodes de professionnalisation effectuées. Son indicateur de suivi est le nombre des périodes de professionnalisation effectuées chaque année, recensé par

l'OPCA de la Construction.

Afin de maintenir en activité les salariés ayant été exposés à des facteurs de pénibilité et de prévenir le risque de désinsertion professionnelle, les entreprises solliciteront dès l'identification par le médecin du travail d'un risque d'inaptitude, à l'occasion d'une visite médicale, les services des structures professionnelles en charge du maintien dans l'emploi.

Afin d'assurer une meilleure sécurisation de leurs parcours professionnels, les salariés de 55 ans et plus reconnus définitivement inaptes à leur poste de travail par le médecin du travail bénéficieront, s'ils le souhaitent, dans le cadre d'un bilan de compétences, d'un bilan de réorientation de carrière.

L'objectif étant la réalisation de 100 bilans de réorientation de carrière. Son indicateur de suivi est constitué par le nombre de bilans de réorientation de carrière ainsi réalisés pendant chaque année d'application du présent accord.

Avec la volonté de créer au niveau de la branche un dispositif nouveau, spécifique au BTP, d'aménagement et de fin d'activité professionnelle de ses salariés, les parties signataires conviennent à cet effet de la constitution au cours du premier trimestre 2012 d'un groupe de travail sur la mise en place d'un compte épargne-temps « Aménagement et Fin de carrière ».

Dans ce cadre, seront notamment examinées les questions relatives à la gestion, l'accès, l'alimentation et l'abondement de ce compte.



SALARIÉS DE L'ARTISANAT... ROMPEZ VOTRE ISOLEMENT !



Le **syndicat**
des salariés du **BTP**

Notre **Fédération BATI-MAT-TP CFTC** vous soutient,
quelle que soit la taille de votre entreprise.

Fédération BATI-MAT-TP CFTC
251 rue du faubourg St-Martin 75010 PARIS

Si vous êtes salarié d'une entreprise artisanale et que vous souhaitez défendre votre statut, nous avons la possibilité de vous former à l'action sociale et syndicale par le biais du **CFESS** (budget 0,08/1000). C'est un dispositif actuellement en place au **FAF.SAB**. Nous prenons en charge pertes de salaires et frais de déplacements.



Pour recevoir une documentation complète, merci de retourner le bulletin suivant, complété par vos soins, à l'adresse ci-dessus.

Congé de	Nom :	Prénom :
Formation	Adresse :	
Economique,	
Sociale et	Code postal :	Ville :
Syndicale	Tél domicile :	Tél portable :

Informations complémentaires

Nom de votre entreprise : Tél entreprise :
Adresse de l'entreprise :



Le **syndicat**
des salariés du **BTP**

SALAIRES & FRAIS PROFESSIONNELS

S.M.I.C. (depuis le 1^{er} décembre 2011)
 ● Horaire brut : 9,19€ - Horaire net : 7,22€
 ● Mensuel brut : 1 393,82€ - Mensuel net : 1 094,71€

APPRENTIS

● Salaire minimum (% du SMIC) : (Base 151,67 h)

Age de l'apprenti	Année d'exécution du contrat		
	1	2	3
- de 18 ans	25%	37%	53%
18 à 20 ans	41%	49%	65%
21 ans et +	53%	61%	78%

Sauf dispositions conventionnelles plus avantageuses dans le BTP.

AVANTAGES EN NATURE

En l'absence de convention collective ou d'accord fixant des taux supérieurs, les avantages en nature sont évalués forfaitairement en fonction du minimum garanti depuis le 1^{er} janvier 2011 :

● **Nourriture** : 1 repas = 3,43€ (soit 1 M.G.)
 1 journée = 6,86€ (soit 2 M.G.)

MINIMUM GARANTI (M.G.)

● 3,43€ (depuis le 1^{er} décembre 2011)

PLAFOND DE SÉCURITÉ SOCIALE

● Mensuel : 2 946€ - Trimestre : 8 838€ - Année : 35 352€

TITRES-RESTAURANT

La contribution patronale est exonérée de cotisations Sécurité Sociale si elle est comprise entre 50 et 60% de la valeur du titre et ne dépasse pas 5,29€.

FRAIS PROFESSIONNELS

Les allocations forfaitaires pour couvrir les frais professionnels liés à la nourriture et au logement sont exclues de l'assiette des cotisations de Sécurité Sociale pour les salariés en situation de travail particulière, et sont présumées utilisées conformément à leur objet si elles ne dépassent pas les plafonds suivants.

● **Remboursement des frais de repas (par repas)** : salariés en déplacement prenant leur repas au restaurant : en déplacement : 17,10€ à l'entreprise : 5,80€ sur chantier : 8,30€

● **Frais de logement** : salariés en déplacement ne pouvant regagner chaque jour leur résidence (par jour) :
 - Paris/Petite couronne : 61,20€ - Province : 45,40€

INDEMNITÉS ARRÊT DE TRAVAIL

MALADIE (Indemnités journalières)

Cas général : la moitié du salaire brut journalier (moyenne sur 90 jours), dans la limite de 48,43€.
 Pour 3 enfants à charge : 66,66% du salaire brut journalier dans la limite de 64,57€ après le 31^{ème} jour.

ACCIDENT DU TRAVAIL

● **Indemnités journalières** : 60% du salaire journalier (176,90€ max. pour 2011), 80% du salaire à partir du 29^e jour (235,87€ max. pour 2011). L'indemnité journalière ne peut être supérieure au salaire journalier net perçu par la victime.

MATERNITÉ OU PATERNITÉ (Indemnité journalière maximale)

● Alsace-Moselle : 76,20€
 ● Autres : 77,79€

CHÔMAGE RÉINSERTION

CHÔMAGE ASSURANCE

● **Montant de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (- de 50 ans)** : L'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) est calculée à partir des anciens salaires, y compris les primes. Seuls les salaires soumis aux contributions de l'Assédic sont retenus. Les indemnités liées à la perte de l'emploi ne sont pas intégrées dans le salaire de référence.
Montant et durée de l'indemnisation - cas général :

Revalorisation du salaire de référence 2008 : 2,5%		Montant journalier
Partie fixe (ARE)	11,17€	
Allocation minimale (ARE)	27,25€	
Seuil minimal ARE Formation		19,53€
Calcul du montant de l'association		57,4% ou 40,4% + partie fixe dans la limite de 75% du salaire journalier de référence.

ALLOCATIONS ET PRIME

● **Allocation Temporaire d'Attente (ATA)** : 10,83€ par jour.
 ● **Allocation de solidarité spécifique (ASS)** : 15,14€ par jour. Les ressources doivent être inférieures ou égales à 1 059,80€ pour un célibataire et 1 665,40€ pour un couple.

● **Prime de retour à l'emploi** : 1 000€ si le bénéficiaire de l'ASS a repris un emploi durant 4 mois à partir du 1^{er} septembre 2005.

Filière	Quel que soit l'âge			
	A	B	C	D
Durée d'affiliation	6 mois sur les 22 derniers	14 mois sur les 24 derniers	27 mois sur les 36 derniers	27 mois sur les 36 derniers*
Durée d'indemnisation	213 jours (7 mois)	700 jours (23 mois)	1 095 jours (36 mois)	1 277 jours (42 mois)

* et 100 trimestres d'assurance vieillesse

BARÈME DES PRESTATIONS FAMILIALES

A.F. (Allocations Familiales)

Nbre d'enfants	Montant
2	125,78 €
3	286,94 €
Par enfant en plus	161,17 €

Majoration pour enfant à charge de plus de 11 ans

Âges	Montant
11 à 16 ans + 16 ans	35,38 € 62,90 €

A.F.S. (Allocation de soutien familial)

Qualité	Montant
Taux plein	117,92 €
Taux partiel	88,44 €

A.R.S. (Allocation de rentrée scolaire 2009-2010)

Enfant âgé de 6 à 10 ans	284,97 €
Enfant âgé de 11 à 14 ans	300,66 €
Enfant âgé de 15 à 18 ans	311,11 €

C.L.C.A. (Complément de libre choix d'activité)

	Vous recevez l'allocation de base de la Paje	Vous ne recevez pas l'allocation de base de la Paje
Cessation totale d'activité	379,79€	560,40€
Activité = au plus à 50 %	245,51€	426,12€
Activité entre 50 % et 4/5	141,62€	322,24€

Prime de déménagement

Montant maximum	948,10 €
Majoration par enfant au-delà du 4 ^e	79,01 €

A.E.S. (Allocation d'Education Spéciale pour enfants handicapés)

Décision CDES	Montants
Allocation de base	126,41 €
1 ^{ère} catégorie	94,81 €
2 ^{ème} catégorie	256,78 €
3 ^{ème} catégorie	363,44 €

R.S.A. (Revenu de Solidarité Active)

Nombre d'enfants	Seul	En couple
Aucun	466,99€	700,49€
1	700,49€	840,59€
2	840,59€	980,69€
Par enfant en plus	186,80€	186,80€

BULLETIN D'ADHÉSION à remplir et adresser à :

Fédération BATI-MAT-TP CFTC 01 44 85 73 46 • Fax: 01 44 85 73 47
 251 rue du faubourg St-Martin 75010 PARIS
 E-mail: fede.batimattpcftc@noos.fr • Site: www.batimattp-cftc.fr

VOUS

M. Mme NOM & Prénom : Date de naissance : __/__/____
 Adresse personnelle : CP Ville :
 Tél. dom. : __/__/____/____/____ Portable : __/__/____/____/____ Email :

VOTRE ENTREPRISE

Entreprise : Effectif : + de 10 - de 10 Nbre :
 Adresse : CP Ville :
 Votre profession : Vous êtes : Ouvrier/Employé ETAM CADRE (IAC) Retraité
 Vous êtes du : Bâtiment TP Autres (préciser) : Date :
 Je déclare adhérer au syndicat affilié à la CFTC de ma profession ou branche. Signature :

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier ci-contre. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur du compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

NOM Prénom & Adresse du débiteur		COMPTE À DÉBITER	
		CODE BANQUE	N° DE COMPTE / CLÉ RIB
		CODE GUICHET	
Code banque gestionnaire		NOM & Adresse du créancier	
N° national d'émetteur		Nom et Adresse de l'établissement teneur du compte à débiter	
N° d'émetteur interne			
Je paie par prélèvement : <input type="checkbox"/> Mensuel <input type="checkbox"/> Trimestriel <input type="checkbox"/> Annuel		Date : Signature :	



BATI-MAT-TP CFTC



Le syndicat des salariés du BTP

Echo
BATI-MAT-TP
 Journal d'information trimestriel

Éditeur : APDS - Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et enregistrée à la Préfecture de Nancy (n° 015 995) - 38 rue Emile Gallé 54000 NANCY - 03 83 67 48 78 Fax 03 83 67 47 85

Principal membre : Fédération BATI-MAT-TP CFTC

Dépôt légal : Décembre 2011 (4^e trimestre 2011)

N° de commission paritaire : 1008 S 08098

ISSN : 1955-5105

Directeur de publication : Patrick DEL GRANDE

Imprimé par l'Imprimerie de la Centrale - Parc d'activité Les Oiseaux - Rue des Colibris BP 78 - 62302 LENS Cedex

Toute reproduction totale ou partielle est subordonnée à l'autorisation écrite de la Fédération BATI-MAT-TP CFTC - pour la publicité s'adresser à la rédaction.

BATI-MAT-TP CFTC



Le **syndicat**
des salariés du **BTP**

251 RUE DU FAUBOURG ST-MARTIN 75010 PARIS
TÉLÉPHONE: 01 44 85 73 46 (LIGNES GROUPEES) - FAX: 01 44 85 73 47